

COMPTES ANNUELS

Exercice 2010

UNICEF France

unissons-nous
pour les enfants



BILAN AU 31/12/2010

ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Amortissements ou Provisions	Montant net	au : 31/12/2009
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, logiciels et droits similaires	699 885	538 393	161 492	68 649
- Fonds commercial (1)			0	0
- Immob. Incorporelles en cours	74 233		74 233	104 725
Total	774 117	538 393	235 724	173 373
Immobilisations corporelles				
- Terrain	1 524 490		1 524 490	1 524 490
- Constructions	5 426 761	1 880 893	3 545 867	3 693 372
- Inst. techniques, matériel, outillages industriels	91 624	77 676	13 947	6 071
- Autres immobilisations corporelles	2 548 063	1 167 111	1 380 953	1 476 165
- Immob. Incorporelles en cours	4 625		4 625	
Total	9 595 562	3 125 680	6 469 882	6 700 098
Immobilisations financières (2)				
- Titre dotation mobilière	12 232		12 232	12 232
- Dépôts et cautionnements	16 730		16 730	19 575
Total	28 962	0	28 962	31 807
Total	I	10 398 642	3 664 074	6 734 568
Actif circulant				
Stock et en-cours				
- Stock et encours marchandises	0	0	0	4 732
Total	0	0	0	4 732
Créances (3)				
- Créances clients	993 909	24 441	969 469	1 143 842
- Avances, acomptes versés	53 913	0	53 913	49 031
- Autres créances	4 248 719	8 248	4 240 471	4 617 707
Total	5 296 542	32 688	5 263 853	5 810 580
Divers				
- Valeurs mobilières de placement	18 285 545	0	18 285 545	35 758 281
- Disponibilités	29 602 229	0	29 602 229	9 243 605
- Charges constatées d'avance (4)	352 001	0	352 001	240 529
Total	II	32 688	53 503 628	51 057 728
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	III			
- Primes de remboursement des emprunts	IV			
- Ecart de conversion Actif	V			
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		63 934 958	3 696 762	60 238 196
Renvois				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) (4) Dont à plus d'un an brut				
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :			6 837 941	8 652 540
acceptés par les organes statutairement compétents			6 689 458	8 592 540
autorisés par l'organisme de tutelle			5 711 948	7 550 066
Dons en nature restant à vendre				
Autres				

BILAN AU 31/12/2010

Passif (avant répartition)	Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs		
Fonds propres		
- Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subventions invest.biens renouvelables)	1 239 027	1 239 027
- Réserves	10 242 416	10 324 383
- Report à nouveau	565	565
- Résultat de l'exercice	525 689	769 768
Autres fonds associatifs		
- Sub. investissement	0	0
. Total	I	12 007 696
		12 333 742
Provisions et fonds dédiés		
- Provisions pour risques	1 176 923	1 639 407
- Provisions pour charges	772 201	431 777
- Fonds dédiés sur autres ressources	8 761	8 106
. Total	II	1 957 886
		2 079 289
Dettes		
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit (2)	1 909 487	2 878 912
- UNICEF international	32 710 439	29 864 984
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	53 842	61 156
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 196 834	4 721 206
- Dettes sociales et fiscales	1 376 196	1 004 938
- Autres dettes	5 778 304	4 758 311
- Produits constatés d'avance (1)	247 512	260 467
. Total	III	46 272 614
		43 549 974
Total du passif	(I+II+III)	60 238 196
		57 963 006
Renvois		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	247 512	260 467
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 909 487	2 878 912
Engagements donnés		
sur les legs acceptés	0	26 252

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	page 1
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 2
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS	page 3
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	page 4
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES	page 5
TABLEAU DES PROVISIONS	page 6
TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	page 7
TABLEAU DES CREANCES ET DETTES	page 8
FONDS DEDIES	page 9
EFFECTIF MOYEN	page 10
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	page 11
PRODUITS A RECEVOIR	page 12
CHARGES A PAYER	page 13
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	page 14
ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 15
LEGS	page 16
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT	page 17
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)	page 18
ANNEXES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	page 19 - 25

ANNEXE

UNICEF France

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - FAITS MAJEURS

Plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2009 - 2011

Le plan conjoint, signé le 31/08/2009 définit les objectifs 2009/2011 d'UNICEF France en matière de plaidoyer, communication et collecte de fonds et le taux de contribution à l'Unicef International qui s'élève à 69% au titre de 2010 (idem 2009), hors opérations d'urgence.

Contribution aux Urgences 2010

Les catastrophes majeures qui ont frappé Haïti et le Pakistan en 2010 ont suscité une réponse globale exceptionnelle générant des ressources supplémentaires pour le Comité Français pour l'Unicef.

Afin de répondre aux besoins humanitaires de ces pays, le Conseil d'Administration de l'Unicef France a décidé de réduire la rétention appliquée pour ces urgences, ce qui minore le résultat de 2 056 000€.

Changement de prestataire logistique

A compter du 01/09/2010, la prestation logistique est à la charge de l'Unicef International.

La contribution sur les recettes des Cartes & Produits a donc été modifiée, ce qui minore le résultat de 262 000€.

Programme de développements des Prélèvements Automatiques

Nous avons effectué des dépenses visant à développer le don régulier (prélèvement automatique). Celles-ci ont été financées partiellement par une aide de l'Unicef International à hauteur de 1 747 000 €.

B - CHANGEMENT D'ESTIMATION ET DE METHODE DE COMPTABILISATION

Modification des durées d'amortissement des immobilisations.

La durée d'utilisation des immobilisations et leur politique de renouvellement a été revue, ce qui a conduit à une modification des durées d'amortissement pour certaines immobilisations :

	2010	2009
Construction, structure et ouvrages assimilés	25 à 40 ans	40 ans
Installations techniques	10 ans	10 ans
Matériel informatique et de bureau	2 à 10 ans	5 à 10 ans
Agencements et installations	10 ans	10 ans
Logiciels	3 ans	5 ans

L'impact du changement de méthode sur le résultat n'est pas significatif.

Aides de l'Unicef International

A partir du 01/01/2010, nous comptabilisons toutes les aides de l'International en Autres produits.

Auparavant, une partie de ces aides étaient comptabilisées en subvention. Ce changement modifie la présentation des produits.

Impact : 536 K€ de moins en subventions et de plus en autres produits.

C - PROJETS ASSOCIATIFS

Conformément au plan comptable applicable aux associations, l'imputation sur les réserves des dépenses pour projets associatifs est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les fonds engagés en 2010 au titre de ces projets se sont élevés à 457 856 €.

Si l'Assemblée Générale approuve ces dépenses, le résultat de l'exercice retraité du coût des projets associatifs s'élèverait à + 983 545 €.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis et présentés conformément au règlement n°99-03 relatif à :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité
- la régularité et la sincérité
- la prudence
- la permanence des méthodes

et conformément au règlement n°99-01 relatif au plan comptable des Associations et Fondations.

Le compte d'Emploi des Ressources est établi conformément au Règlement 2008-12 du 7 mai 2008

2/ PRINCIPALES METHODES UTILISEES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément aux règles comptables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- constructions structure et ouvrages assimilés	25 à 40 ans
- installations techniques	10 ans
- matériel informatique et de bureau	2 à 10 ans
- agencement et installations	10 ans
- logiciels	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique

- STOCKS

Ils sont évalués au Coût Moyen Pondéré et ils sont dépréciés lorsque la rotation est insuffisante et quand ils sont périmés.

Les cartes et cadeaux sont la propriété de l'Unicef International et ne figurent pas dans les stocks de l'Unicef France

- CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Modalité de calcul retenu pour la provision des créances clients :

la créance est dépréciée lors de la mise au pré-contentieux ou quand un litige est constaté.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

TAUX DE RETENTION REVERSE A L'INTERNATIONAL

Le taux de contribution pour 2010 est de 69% conformément au plan conjoint signé en 2009 avec l'Unicef International, hors opérations d'urgence.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques au coût salarial moyen des salariés stands et boutiques salariés.
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

La valorisation des locaux gratuits et des autres prestations de service est effectuée au prix de revient de la prestation.

PROJETS ASSOCIATIFS

Conditions de constitution et d'utilisation :

- Conformité à l'objet de l'association
- Dépenses clairement identifiées
- Dépenses importantes et non assimilables à des charges courantes
- La dotation d'un projet associatif et l'imputation des dépenses engagées sur ces mêmes projets doivent faire l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale
- Les sommes non utilisées doivent être réaffectées en réserve générale (décision de l'AG)

RECETTES DE CARTES ET PRODUITS

Les recettes cartes de vœux et produits de nos clients dépositaires à fin décembre en tenant compte du pourcentage des retours réels constatés en N ou sur la moyenne des 3 dernières années, figurent en produits à recevoir.

LIBERALITES

Legs :

Les legs totalement réalisés figurent en produits d'exploitation.

Les paiements reçus et encaissés par le CFU ainsi que les dépenses concernant les legs non réalisés sont comptabilisés en autres dettes et n'impactent donc pas les produits et les charges.

Contrats d'assurance-vie :

Les contrats d'assurance-vie dont nous avons la connaissance lors de l'ouverture des successions sont soldés dès réception des fonds si l'attribution des fonds ne dépend pas du règlement de la succession.

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

A compter de 2010, l'hypothèse de calcul est basée sur un départ à la retraite à l'âge de 70 ans, à l'initiative de l'employeur.

Le montant des indemnités à verser est calculé selon les modalités prévues dans l'accord d'entreprise relatif au statut du salarié, signé en 2004.

RENTE VIAGERE

Nous avons acquis, en viager, le 17 mars 1987 une boutique située rue de Rémusat à Paris, 16ème, utilisé actuellement par le Comité de Paris.

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE revalorisé des prix à la consommation, ainsi que les intérêts afférents et qui sont inscrits dans nos comptes

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS ou DEPRECIATIONS				VALEURS NETTES COMPTABLES
	Au 01/01/2010	ACQUISITIONS	ACQUISITIONS virement de poste à poste	CESSIONS	CESSIONS virement de poste à poste	Au 31/12/2010	Au 01/01/2010	DOTATIONS	REPRISES	AU 31/12/2010	
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
LOGICIELS	542 213	46 895	110 777			699 885	473 564	64 829		538 393	161 492
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	104 725	80 284				74 232					74 232
TOTAL	646 938	127 179	110 777	0	110 777	774 117	473 564	64 829	0	538 393	235 724
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
TERRAINS	1 524 490					1 524 490					1 524 490
BATIMENTS structure et ouvrages assimilés	4 698 977			1 524		4 697 452	1 412 466	117 458	650	1 529 274	3 168 178
BATIMENTS clos et couvert	729 309					729 309	322 447	29 170		351 619	377 689
INSTALLATIONS TECHNIQUES	81 179	10 445				91 624	75 108	2 569		77 677	13 947
AGENCT - AMENAGT - INST.	1 742 017	80 023		2 357		1 819 682	523 830	169 399	2 358	690 871	1 128 811
MOBILIER MATERIEL BUREAUX /INFORMATIQUE	647 142	71 963		4 920		714 184	389 686	86 701	4 885	471 502	242 682
MATERIEL TRANSPORT	12 780	13 300		12 780		13 300	12 780	4 064	12 780	4 064	9 236
MATERIEL OUTILLAGE	897					897	374	298		672	225
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0	4 625				4 625					
TOTAL	9 436 789	180 356	0	21 582	0	9 595 563	2 736 692	409 659	20 673	3 125 679	6 465 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS											
AGENCT - AMENAGT - INST.	0					0					0
TOTAL	0	0	0	0	0	0					0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES											
DOTATIONS MOBILIERES	12 232					12 232					12 232
DEPOTS CAUTIONNEMENT	19 574	180		3 024		16 730					16 730
TOTAL	31 808	180	0	3 024	0	28 962					28 962
TOTAL GENERAL	10 115 534	307 715	110 777	24 607	110 777	10 398 642	3 210 256	474 488	20 673	3 664 072	6 734 571

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

SICAV et Fonds commun de Placement	Valeur comptable au 31/12/2010	Evaluation au 31/12/2010	Plus value latente	Moins value latente
NATIXIS - 20018230	29 639	29 656	17 0	
NATIXIS - 20002937	1 088 663	1 088 809	146 0	
BNP PARIBAS	308 014	308 182	168 0	
CAISSE EPARGNE	4 735 031	4 736 748	1 717 0	
CIC- SCALBERT DUPONT	7 062 298	7 063 571	1 273 0	
CREDIT COOPERATIF	4 810 188	4 811 429	1 240	
SOUS-TOTAL	18 033 833	18 038 394	4 544	-
PARTS SOCIALES NATIXIS	192	192		
PARTS SOCIALES CAISSE D'EPARGNE	251 520	251 520		
SOUS-TOTAL	251 712	251 712	0	
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	18 285 545	18 290 106	4 544	

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
	Produits	Produits
Quote-Part conservée par l'Unicef France Recettes Cartes & Produits *	3 117 293	3 610 992
Dons & mécénats UNICEF	53 678 758	38 874 043
Dons avec Aide **	1 331 613	75 980
Aides de l'Unicef International	535 551	
Dons 100 % Comité Français pour l'Unicef	379 921	362 782
Evènements spéciaux	117 888	236 549
Partenariats	2 280 405	3 122 719
Manifestations	95 747	87 782
Legs réalisés	7 550 979	5 814 437
Participation aux frais d'envois	282 202	309 580
Abonnements "Enfants du Monde"	9 456	18 176
Produits divers	12 573	8 024
Profits Comités Départementaux ***	30 506	-
Total	69 422 891	52 521 064
	Charges	Charges
Versement de la quote part à l'Unicef International *	46 932 596	33 213 516
Pertes sur créances clients	7 318	162 275
Autres charges	1 435	1 435
Pertes Comités Départementaux ***	51 609	-
Total	46 992 959	33 375 791

* Montant total des recettes Cartes et produits 2010 **9 757 140**
dont quote-part conservée par l'Unicef France 3 117 293
dont quote-part reversée à l'Unicef International 6 639 847

Le montant du versement à l'Unicef International ne comprend pas la quote-part des recettes Cartes et produits.

** Il s'agit des dons collectés dans le cadre de programme de développement bénéficiant d'un financement par l'Unicef International.

*** Pertes ou profits réalisés sur les opérations Cartes et produits des comités départementaux.

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS				
	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges				
Divers	87 346	449 972	87 346	449 972
Provision pour indemnités retraite	344 431	41 870	64 071	322 230
Sous total	431 777	491 842	151 417	772 202
Provisions pour risques	1 639 407	343 400	805 884	1 176 924
Dépréciations des stocks	32 207		32 207	0
Dépréciation des créances clients et autres créances	11 850	22 400	1 562	32 688
TOTAL GENERAL	2 115 242	857 643	991 070	1 981 815

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Montant début exercice	Diminution	Augmentation	Montant fin d'exercice à la clôture de l'exercice
Fonds associatifs	1 229 229			1 229 229
Fonds associatifs subventions	9 798			9 798
Réserves :				
Indisponibles	8 119			8 119
Statutaires	5 217 019		136 220	5 353 239
Autres réserves :				
Générales	2 070 389			2 070 389
Projets associatifs	3 028 857	592 429	374 242	2 810 670
Résultat de l'exercice	769 768	769 768	525 689	525 689
Report à nouveau	565			565
Subvention d'investissement	0			0
Fonds propres à la clôture de l'exercice avant répartition du résultat	12 333 744	1 362 197	1 036 151	12 007 696

TABLEAU DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
CREANCES	Montant	Echéances	
	Brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Titres dotation mobilière	12 232	12 232	
Dépôts et cautionnements	16 730		16 730
Créances de l'actif circulant :			
Stock et encours de marchandise	0	0	
Créances clients	993 909	993 909	
Avances, acomptes versés	53 913	53 913	
Autres créances	4 248 719	4 248 719	
Charges constatées d'avance	352 001	352 001	
TOTAL	5 677 505	5 660 775	16 730
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 909 487	1 909 487	
UNICEF International	32 710 439	32 710 439	
Autres dettes			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	53 842	53 842	
Dettes fournisseurs	4 196 834	4 196 834	
Dettes sociales et fiscales	1 376 196	1 376 196	
Autres dettes *	5 778 304	5 778 304	
Produits constatés d'avance	247 512	247 512	
TOTAL	46 272 614	46 272 614	0

* Ce poste inclut 5 761 895 € correspondant à des legs en cours de réalisation.

FONDS DEDIES

Subventions de fonctionnement dégagées						
Ressources	Situations	Montant des fonds affectés au projet initialement	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Projets 2007 jeunes ambassadeurs (Clairefontaine)	110 695	8 106	8 106	0	0
	Recrutement bénévoles 2010-2012 (LMG)	31 464	0	22 703	8 761	8 761
		142 159	8 106	30 808	8 761	8 761

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié et intérimaire*	Personnel mis à disposition de l'association
CADRES	58	-
AGENTS DE MAÎTRISE	11	-
EMPLOYES	15	-
TOTAL **	84	-

**Moyennes calculées sur les équivalents temps-plein arrondis à l'unité

* Hors contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE) et personnes en alternance

Moyenne CAE + CIE + personnes en alternance : 0

En application de l'article 20 de la loi n°2006-58 6 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que les 3 plus hauts cadres dirigeants ont perçu 282 K€ au titre des rémunérations, ils n'ont pas bénéficié d'avantages en nature en 2010.

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, à l'exception des administrateurs salariés.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC
Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	50 078
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Honoraires totaux	50 078

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	
Recettes cartes de vœux et produits	2 045 516
Dons, mécénats, partenariats, évènements	2 124 580
Remboursements à recevoir	64 677
Avances, acomptes	9 496
Débiteurs divers	4 450
	4 248 719
TOTAL	4 248 719

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 909 487
UNICEF International	32 710 439
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	53 842
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 196 834
Dettes fiscales et sociales	1 376 196
Autres dettes	
Créditeurs divers	16 408
Legs en cours de réalisation	5 761 895
TOTAL	46 025 101

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Charges / Produits d'exploitation	352 001	247 512
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	352 001	247 512

ENGAGEMENTS HORS BILAN

I. ENGAGEMENTS DONNES

RENTE VIAGERE ANNUELLE REVALORISEE

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros et les intérêts correspondants d'un montant de 13 209,18€ revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE revalorisé des prix à la consommation.

II. ENGAGEMENTS RECUS

DIF (Droits Individuels à la Formation)

Nombre d'heures acquises par les salariés au 31/12/2010 : 5 155 heures

Nombre d'heures non utilisées au 31/12/2010 : 5 155 heures

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Au 31/12/10, 16 libéralités acceptés par le Conseil d'Administration n'ont pas encore fait l'objet d'une décision de non-opposition préfectorale (13 legs, 2 legs associés à des assurances-vie et 1 donation).

Le montant de ces libéralités, pour celles qui ont pu être estimées représente : 2.840.525 €

(dont 10 legs et 2 legs avec assurances-vie acceptés au C.A. du 14/12/2010 représentant 2.719.025 €).

INFORMATIONS SUR LES LEGS EN COURS DE REALISATION

Le montant des legs, donations et assurances vie à **recevoir** au 31 décembre 2010 est estimé à 6 837 941,05 € pour un total de 189 dossiers, se décomposant en : 173 legs (dont 8 legs+AV), 4 donations et 12 assurances-vie.

.137 libéralités (dont 129 legs, 5 legs+AV et 3 donations) pour lesquelles nous avons reçu un arrêté préfectoral pour un montant total restant à recevoir de 5 711 947,78 €.

. 40 libéralités (dont 36 legs, 3 legs+AV, et 1 donation) pour lesquelles nous n'avons pas reçu d'arrêté préfectoral pour un montant total estimé de 977.510,27 €.

. 12 assurances vie pour un montant total estimé de 148 483,00€.

LEGS EN COURS DE REALISATION AU 31/12/2010 (Autres dettes)

	QUANTITE	MONTANT
* LEGS EN COURS DE REALISATION AU 31/12/2009 POUR LESQUELS NOUS AVONS RECUS DES FONDS OU EU DES FRAIS	212	4 709 469 € A
ENCAISSEMENT NET EN 2010		8 603 406 € B
LEGS REALISEES 2010	96* (88 legs, 3 donations et 5 legs+AV)	5 231 095 € C
ASSURANCES VIE REALISEES 2010	83**	2 319 884 € D
**LEGS EN COURS DE REALISATION AU 31/12/2010	189	5 761 895 € A+B-C-D

* dont 29 dossiers de reliquat de solde

**dont 11 dossiers de reliquat de solde

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT

La valorisation de ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit se révèle très complexe compte tenu :

- * du nombre important de bénévoles
- * du nombre important de comités répartis dans toute la France
- * de la difficulté de répertorier dans chaque comité départemental les contributions gratuites en biens et services

A la date d'établissement de l'annexe, l'état des contributions volontaires recueillies, non exhaustives, fait apparaître que l'Unicef France bénéficie de :

Prestations gratuites:

*** Contributions en services**

En 2010, nous avons bénéficié d'au moins 41 locaux à titre gratuit pour un montant de 129 800 €.

Nous avons pu identifier un certain nombre d'actions non exhaustives, citées ci-dessous que nous avons évaluées à 3 411 214 euros.

Dans le cadre de l'évènement Frimousses de Créateurs 2010, mises à disposition gratuites du Petit Palais et de la salle Drouot, traiteur, outils de communication et autres prestations effectuées à titre gratuit : pour un montant total de 1 034 600 €.

Nous avons également bénéficié d'une prestation pour une mission dans le cadre du projet Uniweb (mécénat de compétence)

Des espaces publicitaires nous ont été consentis à titre gracieux : 307 998€ dans le cadre de la campagne de recrutement de bénévoles, et 2 014 616€ pour les campagnes d'urgences 2010.

Afin de répondre aux besoins du Pakistan à la suite des inondations de juillet 2010, nous avons reçu d'un de nos partenaires, des sachets de compléments alimentaires pour les enfants malnutris, valorisé pour un montant de 54 000€.

*** Bénévolat:**

Contributions en travail fournies par 6 575 bénévoles, dont 1 650 permanents

Cette contribution en travail est évaluée à environ **5 683 560 euros**.

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques au coût salarial moyen des salariés stands et boutiques.
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

COMPTE ANNUEL D'EMPLOI DES RESSOURCES 2010

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		2 844 092
1 - MISSIONS SOCIALES	52 206 818	43 670 631	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	55 861 859	55 861 859
1 - 1 Réalisées en France	4 977 013	3 993 435	1 - 1 Dons et legs collectés	55 558 144	55 558 144
Actions réalisées directement	4 977 013	3 993 435	- Dons manuels non affectés	37 078 281	37 078 281
Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	10 928 883	10 928 883
1 - 2 Réalisées à l'étranger	47 229 806	39 677 196	- Legs et autres libéralités non affectés	7 496 772	7 496 772
Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés	54 208	54 208
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	47 229 806	39 677 196	1 - 2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	303 715	303 715
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	16 653 368	11 185 302			
2 -1 Frais d'appel à la générosité du public	13 174 412	11 146 075			
2 -2 Frais de recherche des autres fonds privés	3 478 956	39 227			
2 -3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 902 289	1 255 757			
		56 111 691	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	13 821 719	
			3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 178 072	
			4 - AUTRES PRODUITS	293 742	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	70 762 475		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	71 155 392	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	857 642		II - REPRISÉS DES PROVISIONS	991 070	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	8 761		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	8 106	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	525 689		IV - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	72 154 567		VI - TOTAL GENERAL	72 154 567	55 861 859
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		244 744			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		- 132 215			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		56 224 220	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		56 224 220
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		2 481 732
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales (1)			Bénévolat (1)		
Frais de recherche de fonds (1)			Prestations en nature (1)		
Frais de fonctionnement et autres charges (1)			Dons en nature (1)		
Total	-		Total		

(1) Voir Annexe des contributions en nature page 17

Annexes CER 2010

1. Présentation du CER

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.

Sa présentation a été modifiée par l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC n° 2008-12. Elle est obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2009.

2. Méthodes d'élaboration

Le CER est constitué de quatre colonnes :

- les colonnes 1 et 2 reflètent le compte de résultat de l'association.
Le total des emplois et des ressources est égal au total des charges et produits du compte de résultat.
- les colonnes 3 et 4 du CER font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public, qu'il s'agisse des ressources ou de l'emploi qui en a été fait.

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement selon leur origine et leur utilisation.

- les coûts directement affectables sont imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération
- les coûts non directement affectables sont répartis en fonction de clés explicitées ci-après.

Les méthodes d'élaboration et les clés de répartition indiquées ci-après ont été avalisées par le Conseil d'Administration en date du 15/12/2009.

3. Ressources

3.1. Ressources collectées auprès du public (§1)

Ces ressources sont définies comme suit par Unicef France

- dons des particuliers (affectés ou non affectés) - § 1.1
- legs (affectés ou non affectés) - § 1.1
- produit des collectes auprès du grand public dans le cadre d'événements ou de manifestations - § 1.2
- produits financiers issus des ressources collectées auprès du public - § 1.2

3.2. Autres fonds privés (§ 2)

Les autres fonds privés comprennent les fonds versés par des entreprises ou administrations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, ainsi que la quote-part des ventes de cartes et produits conservée par Unicef France.

3.3. Subventions et autres concours publics (§ 3)

Ce poste reprend les subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales.

3.4. Autres produits (§ 4)

Les « autres produits » comprennent les produits divers, adhésions, abonnements, transferts de charges, produits financiers non issus de la générosité du public et produits exceptionnels.

4. Reprises des provisions (§ II)

Ce poste comprend les reprises de provisions pour risques et charges.

5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (§ III)

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (§ IV)

Aucun fonds dédié collecté auprès du public ne figure dans nos comptes.

7. Emplois

7.1. Missions sociales (§ 1)

Unicef France a une double mission :

- collecter des fonds qui sont versés à l'UNICEF pour financer ses programmes de terrain
- relayer en France l'action de l'organisation internationale, promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et plus généralement sensibiliser le public français à la situation des enfants du monde (plaidoyer).

Le poste « Missions sociales » comprend donc à la fois le versement effectué à l'Unicef International, en vertu de notre accord triennal, et les actions d'information et d'éducation touchant aux problèmes de développement, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux actions terrain de l'Unicef.

7.1.1. Missions sociales réalisées en France / actions réalisées directement (§ 1.1)

Ce poste inclut

- des coûts directs
- frais liés au **plaidoyer**, aux **relations avec les medias**
- frais liés aux relations avec les **bureaux Unicef à l'étranger** et aux opérations « **Ville Amie des Enfants** », « **Enfance en France** », « **Comité de parrainage** »
- frais d'**actions en justice** lorsqu'Unicef France se porte partie civile
- coûts de nos **commissions spécialisées** (Coopération, Plaidoyer, Droits de l'enfant)

- des coûts indirects et donc une quote-part
- de la **revue « Les enfants du monde »** (coût hors frais d'appel aux dons)
- des frais **internet** (au prorata du nombre de visites sur la partie institutionnelle du site)
- des frais liés au réseau **bénévole et à son animation** (proportionnellement au nombre de mois passés au plaidoyer)
- des frais de **l'AG et des instances** en fonction du temps passé au plaidoyer
- des frais des **services généraux du siège** (au prorata du nombre de personnes employées sur des missions sociales)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger / versements à un organisme central ou d'autres organismes (§ 1.2)

Les fonds versés à l'Unicef international par Unicef France sont utilisés comme suit :

- fonds destinés aux **ressources générales** de l'organisation.
Le choix des actions est laissé à l'Unicef International, qui finance prioritairement des projets liés à l'éducation des filles, à la lutte contre la maltraitance, à la vaccination, à l'aide apportée aux orphelins du Sida, et à la protection de la petite enfance
- fonds destinés à des **actions spécifiques** choisies par Unicef France parmi des programmes développés par l'Unicef.
Le choix des financements est réalisé soit par les donateurs, soit par le Bureau d'UNICEF FRANCE sur proposition de sa Commission de coopération.
- fonds destinés à des **actions d'urgence**

7.2. Frais de recherche de fonds (§ 2)

7.2.1. Frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1)

Ce poste comprend :

- des coûts directs
- mailings d'appels au don, campagnes de télémarketing ou de Street Marketing
- traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux
- recherche et gestion des legs
- personnel dédié

- des coûts indirects et donc une quote-part des
- frais de la revue « Les enfants du monde » (frais d'appels aux dons)
- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de transactions « dons »)
- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur les ressources issues de la générosité du public)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.2.2. Frais de recherche des autres fonds privés (§ 2.2)

Ce poste comprend :

- des coûts directs
- frais de vente des cartes et produits (mailings, catalogues, traitement et expédition des commandes, stockage, personnel dédié)
- frais de recherche de mécénats, événements, partenariats, personnel dédié

- des coûts indirects et donc une quote-part des
- frais liés au réseau **bénévole et à son animation** (proportionnellement au nombre de mois passés à la vente)
- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de commandes)
- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur la recherche de fonds privés)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics (§ 2.3)

Nous n'avons actuellement aucune charge spécifique relative à ce type de financement.

7.3. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend

- des coûts directs
 - frais de direction financière et comptable (dont le service informatique), frais de direction ressources humaines

- des coûts indirects et donc une quote-part des
 - frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes affectés au fonctionnement)
 - des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

8. Principe d'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Versement à l'international en application du plan triennal conclu avec l'Unicef International
2. Frais d'appel à la générosité du public
3. Frais de fonctionnement
4. Missions sociales réalisées en France

9. Financement des immobilisations

Le principe retenu est que toutes les immobilisations sont financées par la générosité du public à l'**exception** des investissements liés aux activités de collecte auprès des entreprises et des ventes de cartes et produits.

Exceptions à la règle:

- Les investissements financés par des projets associatifs, dont la source de financement sera précisée par l'Assemblée Générale.
- Le mobilier, le matériel et les logiciels bureautiques, systématiquement financés par la générosité du public dans un souci de simplification

10. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice : solde d'ouverture

Méthode choisie:

L'historique de l'origine des fonds constituant les réserves n'étant pas disponible, nous avons appliqué la méthode forfaitaire prévue par le règlement comptable.

Exemple :

Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 01/01/2009 a été reconstitué à partir du pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices, des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées, correction faite des versements exceptionnels. Ce pourcentage moyen a été alors appliqué au total des fonds associatifs, augmenté des emprunts ayant financé les immobilisations et diminué de l'ensemble des valeurs nettes comptables des immobilisations figurant au 31/12/2008.

11. Evaluation des contributions en nature

10.1. Valorisation du temps des bénévoles:

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au coût salarial moyen des salariés stands et boutiques
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres

10.2. Evaluation des autres contributions

Les contributions volontaires en nature ne figurent pas dans le Compte d'Emploi des Ressources.

A la date d'établissement de l'annexe, l'état des contributions volontaires recueillies, non exhaustives, fait apparaître qu'Unicef France bénéficie de :

- Contributions en services (mise à disposition de locaux principalement). En 2010, nous avons bénéficié d'au moins 41 locaux à titre gratuit pour un montant de 129 800€.

Nous avons pu identifier un certain nombre d'actions non exhaustives, citées ci-dessous que nous avons évaluées à 3 411 214 euros..

- Mises à disposition gratuites du Petit Palais et de la salle Drouot, traiteur, outils de communication et autres prestations concernant l'opération de la vente aux enchères des poupées Frimousses.
- Nous avons également bénéficié d'une prestation pour une mission dans le cadre du projet Uniweb (mécénat de compétence)
- Des espaces publicitaires nous ont été consentis à titre gracieux pour les campagnes d'urgences et le recrutement de bénévoles
- Dons de sachets de compléments alimentaires pour les enfants malnutris du Pakistan.

Bénévolat :

- Contributions en travail fournies par 6 575 bénévoles, dont 1 650 permanents.
- Cette contribution en travail est évaluée à environ **5 683 560 euros**.



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Immeuble le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 22 01
Site internet : www.kpmg.fr

Comité Français pour l'UNICEF
Association reconnue d'utilité publique

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010
Comité Français pour l'UNICEF
Association reconnue d'utilité publique
3, rue Duguay Trouin - 75006 Paris
Ce rapport contient 33 pages
Référence : BB/YD/KD



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Immeuble le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris la Défense cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 22 01
Site Internet : www.kpmg.fr

Comité Français pour l'UNICEF
Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 3, rue Duguay Trouin - 75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Comité Français pour l'UNICEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites pages 19 à 25 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

La Défense, le 11 mai 2011

KPMG S.A.


Bernard Bazillon
Associé



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Immeuble le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris la Défense cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 22 01
Site internet : www.kpmg.fr

Comité Français pour l'UNICEF
Association reconnue d'utilité publique

Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Comité Français pour l'UNICEF
Association reconnue d'utilité publique
3, rue Duguay Trouin - 75006 Paris
Ce rapport contient 2 pages
Référence : BB/YD/KD



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Immeuble le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris la Défense cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 22 01
Site internet : www.kpmg.fr

Comité Français pour l'UNICEF
Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 3, rue Duguay Trouin - 75006 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

La Défense, le 11 mai 2011

KPMG S.A.


Bernard Bazillon
Associé